

RCS : DOUAI

Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00027

Numéro SIREN : 399 386 127

Nom ou dénomination : ENTREPRISE IERA

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2018 sous le numéro de dépôt 1971

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

PIERRE ANCELIN
17 rue EMILE ZOLA
B.P.70135
59722 DENAIN CEDEX

V/REF :
N/REF : 95 B 27 / 2018-B-1971

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 13/07/2018,

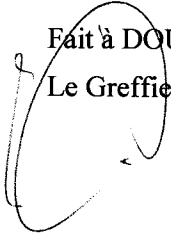
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

ENTREPRISE IERA
Société à responsabilité limitée
14 rue Victor Hugo
59179 Fenain

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1971 le 13/07/2018
R.C.S. DOUAI 399 386 127 (95 B 27)

Fait à DOUAI le 13/07/2018,
Le Greffier



13 JUIL. 2018 P07/87-10

CERTIFIÉ CONFORME

SARL ENTREPRISE IERA
SARL au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 14 RUE VICTOR HUGO
59179 FENAIN

9532
B197

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUN 2018**

Chers associés,

Je vous ai réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle ce Vendredi 29 Juin 2018, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter notre rapport sur les résultats de notre gestion, durant l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation, les comptes et bilan de cet exercice.

Tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967, ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les délais fixés par le dit article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents, sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE – SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Notre Société a pour activité principale la peinture industrielle et la peinture en bâtiment.

Au cours de ce vingt-troisième exercice, d'une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2017 au 31 Décembre 2017, notre chiffre d'affaires Hors Taxes s'est élevé à 8 286 949 Euros contre 9 896 478 Euros l'an dernier.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 Décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je soumettrai à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 703 731 € contre 4 881 969 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 93 367 € contre 106 061 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6 444 866 € contre 8 223 890 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 728 547 € contre 1 779 885 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 se solde, après dotations aux amortissements pour 108 196 € par un bénéfice net de 1 734 791 € contre un bénéfice de 1 773 849 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose d'affecter comme il suit, le résultat de l'exercice, à savoir un bénéfice de 1 734 790,61 €

- Compte courant de Mr IERA Mario	624 524,62 €
- Compte courant de Mr IERA Renato	624 524,62 €
- Compte courant de Mr IERA Giovambattista	346 958,12 €
- Compte courant de Mme LENGLEMEZ Rosina	138 783,25 €

SOIT UN TOTAL DE

1 734 790,61 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

COMPTE RENDU DES CONVENTIONS

Dans le cadre de l'article L 223.19 du Code de Commerce, sur les conventions intervenues entre la société et son gérant ou un associé, je tiens à vous rappeler l'existence de deux baux commerciaux avec Monsieur IERA Mario :

- 1) pour les locaux et bâtiments qui nous sont loués à FENAIN moyennant un loyer annuel de 36 000 € depuis le 1^{er} janvier 2016,
- 2) pour les bureaux à PARIS, 42 Avenue de Wagram (lieu de résidence de Monsieur IERA Mario), moyennant un loyer annuel de 48 000 €, et d'un troisième bail commercial avec la SARL TRANSAC (Mario, Renato et Giovambattista IERA), concernant des locaux et bâtiments qui nous sont loués à ESCAUDAIN rue Jules GUESDE, moyennant un loyer de 3 000 € mensuel, à compter du 1^{er} janvier 2013.

La rémunération brute mensuelle du gérant est de 3 100 € et ce depuis janvier 2014.
Monsieur IERA Renato bénéficie d'une voiture de fonction.

RESOLUTIONS PROPOSEES.

Je vous demande de bien vouloir accorder quitus à votre gérant de sa gestion au cours de cet exercice, et je vous invite maintenant à approuver les résolutions reprises dans le procès verbal d'ASSEMBLEE ci-joint.

Fait à FENAIN,
Le 13 juin 2018

Le Gérant
Monsieur IERA Renato

Désignation de l'entreprise : SARL ENTREPRISE IERA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 14 RUE VICTOR HUGO 59179 FENAIN Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 3 9 9 3 8 6 1 2 7 0 0 0 1 9 Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires	1 906	1 906	
	Fonds commercial (1)	110 526		110 526
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	64 642	27 949	36 693
	Autres immobilisations corporelles	547 437	350 952	196 484
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières *				
TOTAL (II)		724 510	380 807	343 703
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens	294 685		294 685
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	33 423		33 423
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 681		1 681
	Clients et comptes rattachés (3)*	3 603 181		3 603 181
	Autres créances (3)	178 167		178 167
	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
Disponibilités	29 144		29 144	
Charges constatées d'avance (3)*	8 958		8 958	
TOTAL (III)		4 149 238		4 149 238
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif * (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (1 à VI)	4 873 748	380 807	4 492 941

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR
 Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL ENTREPRISE IERA

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 734 791
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	1 776 714
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	464 380
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	70 785
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	418 880
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	755 903
	Dettes fiscales et sociales	DY	998 279
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	8 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	2 716 227	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 492 941	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	243 240	

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ENTREPRISE IERA

Néant *

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 138	FB	FC	12 138		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	8 274 811	FH	FI	8 274 811	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	8 286 949	FK	FL	8 286 949	
	Production stockée *				FM	(117 780)		
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 244		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 173 413
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 454 003	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(10 646)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	83 912	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 703 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	93 367	
	Salaires et traitements *					FY	646 925	
	Charges sociales (10)					FZ	365 366	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	108 196
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	12		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 444 866	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 728 547	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	63	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 060	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 060	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 997)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 723 550	

CERTIFIÉ CONFORME

SAGE Experts-comptables janvier 2018

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ENTREPRISE IERA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	88 522		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	88 522		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 021		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	70 260		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	77 281		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	11 241	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	8 261 998	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 527 207	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 734 791	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
PV ROUTE		Charges exceptionnelles	5 321	Produits exceptionnels		
PENALITES URSSAF		1 699				
CESSION D'IMMOS		70 261	83 522			
INDEMNITE VEHICULE SINISTRE				5 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs			

CERTIFIÉ CONFORME

PREAMBULE

Il s'agit de notre vingt troisième exercice d'une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 492 940,87 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 734 790,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/06/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : La Société applique la méthode de l'achèvement pour valoriser ces encours. Des factures à établir ont été comptabilisées sur l'exercice 2017 relatives à des travaux terminés au 31/12/2017 mais ces factures ont été émises en janvier 2018.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 724 510 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	112 431			112 431
Immobilisations corporelles	681 064	128 919	197 904	612 079
Immobilisations financières	6 700			
TOTAL	800 195	128 919	197 904	724 510

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 380 807 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 906			1 906
Immobilisations corporelles	398 349	108 196	127 644	378 902
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	400 255	108 196	127 644	380 807

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 906	1 906	0	1 ans
Fonds commercial	110 526	0	110 526	Non amortiss.
Materiel industriel	64 642	27 949	36 693	de 3 à 10 ans
Instal./agenc.divers	10 133	4 551	5 583	de 4 à 10 ans
Materiel de transport	472 167	288 136	184 031	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	39 110	32 239	6 871	de 3 à 4 ans
Mobilier	26 026	26 026	0	de 4 à 10 ans
TOTAL	724 510	380 807	343 703	

3.2 - Etat des créances = 3 790 306 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	3 790 306	3 790 306	
TOTAL	3 790 306	3 790 306	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 262 531 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	261 238
Autres créances	1 293
Disponibilités	
TOTAL	262 531

3.4 - Charges constatées d'avance = 8 958 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 38 112 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	15,25	38 113
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	15,25	38 113

4.2 - Etat des dettes = 2 297 346 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	464 380	360 946	103 434	
Dettes financières diverses	70 785	70 785		
Fournisseurs	755 903	755 903		
Dettes fiscales & sociales	998 279	998 279		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 000	8 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 297 346	2 193 912	103 434	

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 67 750 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	67 750
Autres dettes	
TOTAL	67 750

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 37 763 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	29 763
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	8 000
TOTAL	37 763

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 8 286 949 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	12 138	0,15 %
Production de travaux	8 255 913	99,63 %
Prestations de services	18 897	0,23 %
TOTAL	8 286 949	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	7 500

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	7	
Ouvriers	8	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	23	0



Patrick Chavalle
Frédéric Delmart
Alain Fontaine
Cyrille Languille
Arnaud L'Herminé
Corinne Nolret-Houriez
Isabelle Taranne
Eric Vanneste

SARL ENTREPRISE IERA

14, rue Victor Hugo

59179 FENAIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société ENTREPRISE IERA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTREPRISE IERA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le chiffre d'affaire présenté dans les comptes annuels s'élève à 8 286 949 €.

Nos travaux ont notamment consisté à valider la césure des en-cours sur les travaux en cours à l'aide des PV de suivi et de fin de chantier.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

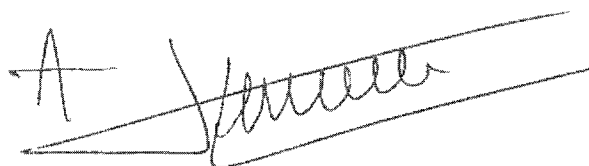
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valenciennes, le 14 juin 2018

SARL BDL AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI



Arnaud L'HERMINE
Commissaire aux Comptes associé

CERTIFIÉ CONFORME

SARL ENTREPRISE IERA
SARL au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 14 RUE VICTOR HUGO
59179 FENAIN

RCS DOUAI B 399 386 127
94 B 353

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

L'an 2018,
Le Vendredi 29 Juin,
A 18 heures,

Les associés de la SARL ENTREPRISE IERA au capital de 38 112,25 €, divisé en 2 500 parts de 15,245 € chacune, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation de la gérance conformément à la loi.

L'Assemblée est présidée par Monsieur IERA Renato, le gérant, qui constate que tous les associés sont présents et par conséquent, l'Assemblée est valablement constituée et peut ainsi délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017,
- Approbation des dits comptes et conventions, quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce
- Rémunération du gérant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte des résolutions proposées à l'approbation des associés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après l'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et après lecture du rapport du gérant, et du texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée, et après divers échanges de vues, le Président met aux voix, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport du Commissaire aux Comptes de cet exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Les associés prennent également acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE GENERALE décide d'affecter comme il suit, le résultat de l'exercice, à savoir un bénéfice de 1 734 790,61 Euros

au Crédit des Comptes Courants des Associés

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En l'application de l'article L 223.19 du Code de Commerce, sur les conventions intervenues entre la Société et son gérant ou un associé, il faut savoir que Monsieur IERA Mario a consenti deux baux commerciaux à la SARL ENTREPRISE IERA :

1) pour les bâtiments et les bureaux de FENAIN moyennant un loyer annuel de 36 000 Euros et ce depuis le 1er Janvier 2016

2) Pour les bureaux situés à Paris, 42 Avenue de Wagram, lieu de résidence de Monsieur Mario IERA, moyennant un loyer annuel de 48 000 Euros, et ce depuis le 1^{er} mai 2016.

La SARL TRANSAC (Mario, Renato et Giovambattista IERA) a également consenti un bail commercial à la SARL ENTREPRISE IERA, pour les bâtiments et bureaux d'ESCAUDAIN, rue Jules GUESDE, moyennant un loyer annuel de 36 000 Euros et ce depuis le 1^{er} janvier 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le salaire mensuel du gérant est de 3 100 € et ce depuis janvier 2014.

Le gérant bénéficie d'une voiture de fonction.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur IERA Renato s'étant abstenu de son droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, constatant ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Diverses observations sont encore échangées et rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, après lecture.